

Nombre de membres  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Pouvoirs : 2  
Votants : 9

620

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire  
Date de convocation : 10 novembre 2022

**PRÉSENTS :** LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, JULIEN Gilles, TEITGEN Carole, THIBAUT Darig, LIONS Pascale  
**Absents excusés :** MARC- MARTIN Nicole, DEBRUYNE Caroline  
**Absent non excusé :**  
**Pouvoirs :** Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme TEITGEN Carole  
Mme MARC- MARTIN donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie -Pierre  
**Secrétaire de séance :** FICHTEN Marie -Pierre

### 354- DEVIS GEOPLUS ( bornage de la parcelle communale C507, détachement parcellaire et bornage parcelle C643)

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la voie d'accès au point de tri sélectif, aux ateliers communaux et au parking du foyer rural n' est pas publique mais a son assiette sur une parcelle cadastrée Cn°643, appartenant à un administré, et ce sans aucune convention écrite.

Afin de régulariser cette situation, il a été pris contact avec la propriétaire de la parcelle C 643 pour une cession gracieuse au bénéfice de la commune, et pour ce faire il convient de procéder à un bornage des parcelles concernées et de procéder à un détachement parcellaire. L'intervention d'un géomètre étant obligatoire, monsieur le maire présente au conseil le devis du cabinet GEOPLUS sis à St Aignan.

Après en avoir étudié les modalités,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de GEOPLUS n° 2211- SO329 en date du 10 novembre 2022, pour la somme de 1 380,00 euros TTC (1 150,00 euros HT)

Le conseil charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le marché correspondant.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 décembre 2022

Certifié exécutoire le 21 décembre 2022



*Marie*

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER

LE : 29 DEC. 2022

